



**COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES ANTIDUMPING DÉFINITIVES
VISANT CERTAINS ÉLÉMENTS DE FIXATION EN FER OU
EN ACIER EN PROVENANCE DE CHINE**

**RECOURS DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE À L'ARTICLE 21:5 DU
MÉ MORANDUM D'ACCORD SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

COMMUNICATION DE L'ORGANE D'APPEL

La communication ci-après, datée du 18 janvier 2016 et adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *Communautés européennes – Mesures antidumping définitives visant certains éléments de fixation en fer ou en acier en provenance de Chine – Recours de la Chine à l'article 21:5 du Mé morandum d'accord sur le règlement des différends* (WT/DS397/AB/RW). Le rapport sera distribué aujourd'hui à 16h30 aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce et est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Ricardo Ramírez-Hernández, en qualité de Président de la section, et M. Thomas Graham et M. Shree B. C. Servansing, en qualité de membres.
